

---

Présidence : Hongrie

## 615ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 30 juin 2010

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 25

2. Président : Ambassadeur Gy. Molnár

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Stratégie nationale du Royaume-Uni en matière de protection des civils dans les conflits armés* : Royaume-Uni (annexe)

b) *Distribution du projet de principes de l'OSCE pour régir la non-prolifération (FSC.DEL/65/10 Restr.)* : Ukraine, Président

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

*Exposé de l'Ambassadeur Stephan Husy, Directeur du Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG), sur les possibilités de coopération entre l'OSCE et le CIDHG dans le domaine de la gestion des stocks, du stockage sûr des munitions et du déminage* : Président, Directeur du CIDHG (FSC.DEL/66/10/Corr.1), Canada, Suisse, France, Turquie, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Biélorussie

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR UNE RÉUNION DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 4/10 (FSC.DEC/4/10) sur une réunion des chefs des centres de vérification ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Demande adressée au Président du Groupe consultatif commun pour qu'il fasse un exposé au FCS : Président, Moldavie*
- b) *Visite d'une base aérienne et d'une installation militaire du 31 août au 3 septembre 2010 : Suède*
- c) *Visite effectuée par des donateurs en Ukraine le 24 juin 2010 : Représentant du Centre de prévention des conflits, Président, Ukraine*
- d) *Questions d'organisation : Président*

4. Prochaine séance :

Lundi 5 juillet 2010 à 10 heures, Neuer Saal



---

**615ème séance plénière**

FSC Journal No 621, point 1 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Monsieur le Président,

Dans le contexte de la mise en œuvre par le Royaume-Uni de ses engagements au titre du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, et en particulier de l'obligation de soulager les souffrances des populations civiles (paragraphe 19), je souhaite appeler l'attention des États participants sur la stratégie nationale du Royaume-Uni en matière de protection des civils dans les conflits armés.

Cette stratégie indique ce que fera le Royaume-Uni dans quatre domaines d'action :

- Engagement politique : renforcer le respect des droits de l'homme au niveau international et l'action politique en matière de protection ;
- Protection par les opérations de soutien à la paix : améliorer le langage de la protection dans les mandats des opérations de maintien de la paix et autres opérations de soutien à la paix et faire pression en vue d'une meilleure exécution des tâches de protection sur le terrain ;
- Action humanitaire : aider à renforcer les activités des organismes humanitaires et améliorer l'accès humanitaire ;
- Capacités de l'État : renforcer les services de sécurité et de justice et améliorer la réponse de la communauté internationale.

On trouvera le texte de la stratégie sur le site web du Ministère britannique des affaires étrangères à l'adresse suivante :

<http://www.fco.gov.uk/en/about-us/publications-and-documents/publications1/protection-civilians-armed-conflict/>

Monsieur le Président,

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



---

**615ème séance plénière**

FSC Journal No 621, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 4/10**  
**RÉUNION DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 1999 de l'OSCE reste un instrument clé pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) offre un forum important pour débattre de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du Document de Vienne 1999,

Conscient de l'intérêt exprimé par les États participants pour l'organisation d'une réunion des chefs des centres de vérification en vue d'échanger des données d'expérience et des informations sur les aspects techniques de l'application,

Encouragé par le dialogue positif et constructif mené sur le Document de Vienne 1999 au cours de la vingtième RAEA,

Conscient des avantages que présente la tenue d'une réunion des chefs des centres de vérification en dehors du cadre de la RAEA,

Décide :

1. De convoquer une réunion des chefs des centres de vérification le 13 décembre 2010 ;
2. De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) de préparer et de présider la réunion ;
3. Que l'ordre du jour de la réunion devrait comporter les principaux points suivants :
  - Débat entre les chefs des centres de vérification sur les aspects de l'application des MDCS et d'autres questions pertinentes qui touchent à la vérification ;
  - Échange de vues sur les activités de vérification menées durant l'année en cours ;
  - Échange de vues sur les activités prévues en vertu du Document de Vienne 1999 ;

- Échange de vues sur l'amélioration de l'application du Document de Vienne 1999 ;
- 4. De charger le CPC de faire rapport sur la réunion des chefs des centres de vérification à la séance d'ouverture de la vingt-et-unième RAEA.